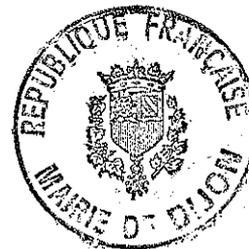


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI**Membres absents** : M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Tarification Année scolaire 2008-2009

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 mai 2004, le Conseil Municipal a décidé les tarifs applicables, à compter de l'année scolaire 2004-2005, aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon ainsi que les modalités de leur mise en oeuvre.

Le 12 novembre 2007, il a adopté l'actualisation de la grille de calcul du quotient familial, à compter de l'année scolaire 2007-2008.

Ces tarifs concernent :

- l'inscription au Conservatoire à titre personnel comportant :
 - . un droit d'inscription payable par tous les élèves quels que soient leur domicile et la classe fréquentée,
 - . un droit de scolarité, payable seulement par les élèves des classes traditionnelles, modulable en fonction du quotient familial,

- le cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne,
- la location d'instruments.

Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter ces tarifs d'environ 2%.

Il vous est proposé de procéder à une nouvelle majoration des tarifs, à compter de l'année scolaire 2008-2009, d'environ 2 %, dans les conditions suivantes.

- Droit d'inscription : 42,40 € au lieu de 41,60 €..
- Droit de scolarité :

Quotient	Elève dijonnais		Élève non dijonnais	
	Tarifs 2007-2008	Tarifs 2008-2009	Tarifs 2007-2008	Tarifs 2008-2009
< 250	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
251 à 500	20,80 €	21,20 €	83,20 €	84,80 €
501 à 750	31,20 €	31,80 €	104,00 €	106,00 €
751 à 1000	36,90 €	37,60 €	115,40 €	117,70 €
1001 à 1250	46,80 €	47,70 €	135,20 €	137,90 €
1251 à 1500	78,00 €	79,50 €	156,00 €	159,10 €
> 1500	93,60 €	95,40 €	166,40 €	169,70 €

- Cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne : 80 € au lieu de 78,50 €.
- Location d'instruments :
 - . élève dijonnais : 53 € au lieu de 52 € pour l'année scolaire,
 - . élève non dijonnais : 106 € au lieu de 104 € pour l'année scolaire.

Les modalités de mise en oeuvre de ces tarifs resteraient conformes aux dispositions prévues par la délibération du 10 mai 2004.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider les tarifs à appliquer aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, à compter de l'année scolaire 2008-2009, dans les conditions proposées ;
2. m'autoriser à signer toute acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, *L'Adjointe*

[Signature]
Colette Popard

PUBLIÉ LE 22/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

